

PROJET DE CRÉATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

ÉTABLISSEMENTS

Institut Polytechnique de Paris

Hautes études commerciales - HEC

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 27/06/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Dominique Méry, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Dominique MÉRY, Université de Lorraine

Experts : Mme Anna CHROSTOWSKA, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Mme Fany DECLERCK, Université Toulouse 1 Capitole
M. Christophe DUJARDIN, Université de Lyon 1
Mme Maider ESTECAHANDY, Alstom Transport, Séméac

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles BOURDIER

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2018
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN AVRIL 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris (ED IP Paris) est une école doctorale pluridisciplinaire en création. Elle rassemblera les doctorants du nouvel établissement Institut Polytechnique de Paris (IPP) et ceux de l'école des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC), à l'exception des doctorants en mathématiques ; ces derniers seront membres de l'école doctorale de Mathématiques Hadamard (ED MH) de l'Université Paris Saclay (UPS) co-accréditée avec l'IPP. L'ED IP Paris s'inscrit dans le prolongement de la *Graduate School* (GS) mise en place au sein de l'IPP, en vue de la gestion des formations de licence et de master.

En 2018-2019, il y a 868 doctorants inscrits dans l'une des ED portées par l'UPS et co-accréditées avec les membres fondateurs de l'IPP (Ecole Polytechnique, Ensta ParisTech, ENSAE, Telecom ParisTech, Telecom SudParis) et HEC ; ces doctorants seront inscrits dans l'ED IP Paris à partir de septembre 2019. Le potentiel d'encadrement est constitué de 653 chercheurs et enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) répartis dans trente laboratoires, dont 23 Unités Mixtes de Recherche (UMR) avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) ou associés à l'Institut national de recherche dédié aux sciences du numérique (INRIA) ou au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). L'environnement scientifique est particulièrement riche, comme en témoignent les lauréats du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) au travers des Laboratoires d'Excellence (LabEx), des Equipements d'Excellence (Equipex) et de l'Institut de Convergence. De plus, l'ED IP Paris sera soutenue par un tissu industriel comprenant le pôle de compétitivité Systematic, l'Institut de recherche technologique (IRT) System-X, l'Institut pour la Transition Énergétique (ITE) Vedecom et la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Paris-Saclay.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED IP Paris en création est portée par l'Institut Polytechnique de Paris et par HEC Paris en tant qu'établissement co-accrédité. Elle fait partie d'un cursus académique complet, conforme au schéma LMD (Licence, Master, Doctorat), et ambitionne de se positionner au niveau des grandes universités américaines (tel que le MIT-Massachusetts Institute of Technology) ou européennes (telles que l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich-ETHZ et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne-EPFL). L'école doctorale est adossée sur trente laboratoires en sciences et technologies et en sciences humaines et sociales des deux établissements partenaires. Elle est organisée en six grands domaines thématiques (Information, Communications, Electronique ; Informatique, données, intelligence artificielle ; Ingénierie, mécanique et énergétique ; Economie, gestion, sciences sociales ; Physique ; Biologie et Chimie). Un septième domaine complète le programme doctoral de l'ED IP Paris et concerne les mathématiques, rattachées à l'ED MH, co-accréditée avec l'Université Paris Saclay. Aux trente laboratoires comprenant 23 UMR CNRS associées aux établissements et une unité de recherche associée à l'INRIA et au CNRS, l'environnement académique s'appuie sur sept Labex, quelques Equipex, le pôle de compétitivité Systematics, l'IRT System-X et la SATT Saclay. Tous ces éléments constituent un environnement particulièrement propice pour accompagner la création de l'ED IP Paris et son développement futur.

La gouvernance de l'ED IP Paris sera assurée par un conseil d'école doctorale réduit à seulement 15 membres. Cette proposition est conforme à la législation en vigueur (arrêté du 26 mai 2016) ; cependant, elle n'assure pas une représentativité suffisante des doctorants au regard de leur effectif (3 pour 1000) et réduit les possibilités d'interaction avec le monde socio-économique avec seulement trois membres nommés. Pour la gestion quotidienne de l'ED, un bureau exécutif sera constitué par la directrice et 16 représentants associés aux six domaines sus mentionnés. Il est à noter que les doctorants ne feront pas partie de ce bureau, alors qu'ils sont sûrement très concernés par les sujets discutés au sein de cette instance. La structure proposée devrait permettre une gestion déconcentrée avec une meilleure prise en compte des spécificités liées aux

différents domaines. Le flux des nouveaux doctorants est évalué à environ 300 doctorants par an et induit donc une gestion pragmatique pour le contrôle des procédures à mettre en place. Ce bureau aura aussi comme mission de veiller au bon fonctionnement des comités de suivi individuel des doctorants (CSI), avec un volume annuel de près de 1000 doctorants qui doivent être examinés en vue de leur admission ou de leur réinscription. La gouvernance proposée visera à favoriser, faciliter et simplifier les flux organisationnels requis pour une bonne gestion des interactions avec les doctorants, avec les encadrants, les laboratoires et l'administration, dans le respect des différentes procédures validées par le conseil.

Les moyens humains mis à disposition (10 équivalents temps plein-ETP réellement mutualisés) sont a priori suffisants avec un système d'information centralisé et gérable à partir des différents lieux d'implantation de l'école doctorale.

Le budget annoncé, présenté comme un budget de fonctionnement mais sans précision des coûts pris en charge, est assez modeste (<300€ par doctorant), si on le confronte aux ambitions de l'ED présentées dans le projet, notamment, s'il s'agit de soutenir financièrement des séjours des doctorants à l'étranger, des missions et des formations de type école thématique.

L'articulation avec les laboratoires n'est pas formalisée dans le projet présenté et reste assez vague ; les contributions des laboratoires ne sont pas énoncées en dehors des ressources correspondant aux bourses ou salaires des doctorants. Le financement des thèses repose sur des salaires et bourses provenant des projets ANR (Agence nationale de la recherche), FUI (Fonds unique interministériel), européens, Labex, Idex. Une proportion significative de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et de projets industriels est également à souligner. Les financements provenant d'HEC Paris s'opèrent via une fondation attribuant à tous les doctorants (actuellement 64 au total) une bourse de 20 000 euros annuels sur cinq années. Aucun seuil minimum n'est actuellement défini pour la préparation d'une thèse. Les laboratoires disposent actuellement de contrats doctoraux attribués par les cinq écoles engagées dans la construction de l'Institut Polytechnique de Paris (Ensta ParisTech, Ensaie ParisTech, Télécom ParisTech, Télécom SudParis et École polytechnique). Ces contrats doctoraux proviennent d'une dotation spécifique du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) qui représente seulement 6 % de l'ensemble des ressources ; les autres contrats doctoraux sur ressources propres correspondent à 11 %. Cette situation induit une hétérogénéité importante de rémunération des doctorants et de leurs conditions matérielles. Les missions complémentaires du doctorant sous contrat doctoral ne sont pas développées explicitement.

Les procédures de recrutement envisagées suivront un schéma de concours pour les contrats doctoraux attribués par le MESRI ; un interclassement des candidatures retenues sera réalisé par le conseil de l'ED IP Paris, mais cette opération demeure à préciser dans le détail. Sur la base de l'expérience antérieure et pour respecter la mission de l'ED définie par l'arrêté de 2016, des procédures différenciées dans le cas des CIFRE et des cotutelles seront mises en place ; d'une part, elles éviteront une prise de décision postérieure de l'ED quant au recrutement dans le cas d'une CIFRE, et d'autre part, elles imposeront un accord préalable de l'ED dans le cas de cotutelle. La gestion des autres sources de financements reviendra aux laboratoires, principalement sur le modèle des concours, mais sans un mode opératoire défini et homogène. Les règles de recrutement seront cependant clairement énoncées.

Le projet de mise en place du programme *PhD Track* vise à recruter les meilleurs candidats pour les projets de thèse dès le master et à les évaluer tout au long de ces deux années (M1, M2) en vue de les intégrer en doctorat dès la troisième année du programme. Cependant, si ce programme permet un démarrage des travaux de recherche dès le master, il nécessite un financement sur 5 années. Il formalise ainsi des actions qui existent dans d'autres établissements et dissémine de bonnes pratiques d'intégration de jeunes talents. L'intégration des étudiants de M1 et de M2 dans l'ED IP Paris mérite un élargissement des missions de cette dernière avec une structuration bien définie au sein d'une *Graduate school*. Cette initiative *PhD Track* participe à une politique stratégique d'ouverture internationale pertinente, mais avec un coût important à rappeler dans le budget consolidé qui devra être établi.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED IP Paris regroupera un potentiel fort de 653 HDR pour 868 doctorants, soit un ratio de 1,33 doctorant par HDR. Cette proportion indique une marge de progression possible du nombre de doctorants par HDR. Celui-ci est limité à 6 doctorants au plus par HDR et au plus à 300 % par HDR, le minimum d'investissement dans l'encadrement étant de 25 %. Les doctorants sont actuellement suivis par un comité individuel réuni annuellement et à mi-parcours ; sa constitution manque de précision et relève du directeur de thèse, avec un

accord de principe du doctorant. La désignation d'un membre du comité de suivi de thèse proposé par le doctorant devrait permettre à ce dernier de s'exprimer en tant qu'acteur principal du projet de recherche et d'être mieux associé à ce processus.

L'exigence de formation de l'ED IP Paris au cours de trois années de thèse sera de 100 heures, dont 40 heures de formations scientifiques, 40 heures de formations transverses et 20 heures de formation à l'éthique et l'intégration scientifique. Des adaptations sont prévues pour les doctorants bénéficiant d'autres conditions que le contrat doctoral « classique », comme par exemple une CIFRE, une cotutelle, etc. Le catalogue des formations est riche puisque cette école doctorale bénéficiera des formations de tous les établissements impliqués dans sa création. En particulier, la *Graduate School* et les masters offriront un catalogue complet de formations qui pourra être étendu par des formations spécifiques et thématiques de type écoles d'été.

La durée moyenne des thèses observée dans les ED du contrat écoulé s'établit à 41 mois, et la prolongation au-delà de 36 mois a toujours été financée.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les enquêtes réalisées montrent à la fois un bon taux de réponses et une bonne employabilité (en 2018, 2,5 % en recherche d'emploi, 44 % en emploi stable). Le suivi des docteurs est mis en place et les docteurs seront invités à présenter leur expérience au cours de journées destinées aux doctorants. L'usage de réseaux sociaux professionnels est un élément à souligner.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation des ED auxquelles sont actuellement associés les établissements ont été présentées dans le cadre de l'évaluation de l'UPS qui en est l'établissement porteur. Le comité Hcéres n'a pas rencontré de doctorants à huis clos, mais seulement un panel hybride de chercheurs, enseignants-chercheurs, avec quelques doctorants désignés par la direction.

Les enseignants-chercheurs et les doctorants concernés par la création de l'ED IP Paris rencontrés expriment les mêmes éléments négatifs et positifs, à savoir des lourdeurs administratives dans les situations précédentes, voire des obstacles à la mise en place de projets interdisciplinaires au sein de l'Université Paris Saclay d'un côté, et un enthousiasme partagé par rapport à l'efficacité opérationnelle potentielle de la nouvelle école doctorale, de l'autre côté. Néanmoins, il est important de noter que les doctorants, en tant qu'acteurs et usagers principaux de la future ED, n'ont pas été associés à la construction de ce projet de création de l'ED IP Paris.

Le projet de création d'une ED pluridisciplinaire s'appuie sur un périmètre scientifique cohérent, dessiné par trente laboratoires, dont 24 associés au CNRS ou à l'INRIA. Le rapprochement de la formation doctorale dans les domaines sciences et techniques et des sciences humaines et sociales constitue une originalité saisie par les acteurs de ce projet et s'inscrit dans une vision intégrative de ces deux domaines. La localisation et la structuration de l'ED devrait favoriser l'émergence de projets transdisciplinaires au travers de collaborations plus performantes. Les objectifs sont très ambitieux et partagés, en cherchant à attirer les meilleurs candidats au doctorat de France et du Monde, et en visant l'excellence. Le recrutement de candidats talentueux dès le master dans le cadre du dispositif *PhD Track* est une intention originale qui accompagne parfaitement le projet. Cette ED positionne les établissements IP Paris et HEC Paris dans les standards internationaux et leur permettra aussi plus des collaborations au niveau doctoral. Enfin, cette construction valorisera la formation doctorale et lui apportera une reconnaissance implicite dans la formation des cadres de haut niveau international.

APPRÉCIATION GLOBALE

Le projet de création de l'ED IP Paris est ambitieux et cohérent ; il poursuit la construction d'une structure universitaire complète, ouverte à l'international et formant des cadres docteurs de haut niveau pour les entreprises, les administrations et les centres de recherche.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

La création de cette école doctorale devrait placer les doctorants au centre de ce projet et les considérer comme des usagers responsables et critiques dans toutes les phases de sa construction et au cours de la vie de cette école doctorale ; l'équipe de création actuelle pourrait ainsi s'ouvrir à un panel représentatif de doctorants des ED actuelles pour recueillir leurs commentaires et leurs idées en vue de l'élaboration d'un système à la fois efficace, simple, et utile pour les usagers.

L'école doctorale devra inscrire un cadre équitable pour les doctorants, en veillant à garantir clairement pour chaque doctorant un seuil minimal de financement pendant la durée de préparation de la thèse, afin d'assurer des conditions de vie propices à une préparation sereine de la thèse et à éviter toute distraction matérielle pouvant altérer les performances du doctorant. De plus, l'ED devra s'assurer que chaque doctorant a accès aux différents services requis pour effectuer ses recherches, notamment les services numériques, la documentation, les missions de recherche, les matériels requis, les formations spécifiques telles que les écoles d'été, et tout autre service nécessaire à la réalisation de son projet de thèse.

L'écriture d'une charte de thèse et la rédaction d'un règlement intérieur constituent des tâches prioritaires dans la construction et la mise en œuvre de ce projet de création de l'ED. De plus, le règlement intérieur annoncé comme « en cours d'écriture » intégrera les éléments propres aux exigences légales, telles que la convention de formation, la formation des doctorants, le suivi du projet doctoral, les droits et devoirs des différentes parties, le portfolio, les conditions de réinscriptions, (particulièrement au-delà des 3 ans), le mode de constitution du comité de suivi individuel du doctorant et la période relative à la soutenance à mi-parcours avec ce comité. En lien avec les points précédents, il est recommandé d'impliquer étroitement tous les usagers de ce projet, à savoir les doctorants en premier lieu, mais aussi les enseignants-chercheurs et chercheurs, les responsables de laboratoires et les gestionnaires administratifs.

Une démarche qualité devrait être également mise en place par la direction de l'école doctorale, afin de mesurer les actions de l'ED auprès des doctorants, des enseignants-chercheurs et des laboratoires, et également améliorer le dispositif de formation doctorale.

La communication avec tous les acteurs (doctorants, encadrants, laboratoires, administration) doit retenir une attention particulière ; elle sera assurée par le site web, mais aussi grâce à un élargissement du Conseil de l'ED intégrant davantage de représentants des laboratoires, de doctorants et de représentants du milieu socio-économique.

Le Conseil de l'école doctorale avec la direction de l'école doctorale doit proposer et valider un ensemble de procédures applicables dans toutes les composantes de l'IPP et HEC Paris, et dans tous les laboratoires dès le 1^{er} septembre 2019. Il s'agit notamment de la procédure d'inscription d'un nouveau doctorant et la liste des pièces du dossier d'inscription ; la procédure de suivi du doctorant en veillant à avoir pour le comité de suivi au moins un membre proposé par l'encadrant et au moins un membre proposé par le doctorant ; la charte de thèse ; le règlement intérieur, etc. Le Conseil de l'école doctorale devra alors jouer son rôle plein et entier de validation des procédures et décisions prises par le bureau exécutif, mais aussi être un vecteur de propositions.

Le projet d'ED IP Paris intègre implicitement un parcours préparatoire au doctorat de deux années permettant de recruter les meilleurs candidats au doctorat. Il est impératif de clarifier les liens entre cette structure préparatoire et l'ED IP Paris dans la mesure où le cycle master est séparé d'un cycle doctorat dans le modèle LMD.

La mise en place de ce projet nécessite un calendrier précis, avec des échéances permettant une évaluation des différentes étapes ; il est nécessaire de définir les procédures d'évaluation et les indicateurs qui leur sont associés, et de publier ce calendrier dès que possible.

Par ailleurs, la relation avec les laboratoires devrait être plus étroite et plus explicite ; l'élargissement du Conseil de l'école doctorale est une de ces possibilités, mais d'autres voies peuvent être explorées.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le dossier remis au Hcéres fait référence à une demande d'accréditation pour les sciences et technologies. Compte tenu du périmètre scientifique de l'ED, il est cohérent que son accréditation soit étendue aux SHS.

La création de l'ED IP Paris doit être accompagnée par des moyens financiers à la hauteur des ambitions affichées, après la définition d'un budget consolidé de l'école doctorale.

Le projet envisage des collaborations internationales et il est indispensable de le bâtir sur un socle correspondant aux standards internationaux (par exemple via le label *Human resources strategy for researchers-HRS4R*). Le respect de la charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs à l'échelle des établissements, en particulier pour les doctorants et leurs carrières est une recommandation forte, en lien direct avec les ambitions affichées dans ce projet.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur du Département des Formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

Palaiseau, 12 juin 2019

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation HCERES
Ecole Doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris (ED IP Paris)

Monsieur le Président du comité HCERES,

La présidence de l'Institut Polytechnique de Paris, d'HEC Paris et la direction de l'Ecole Doctorale souhaitent tout d'abord remercier l'ensemble du comité de l'HCERES pour le travail réalisé dans le cadre de l'évaluation de son dossier d'auto-évaluation, ainsi que pour les échanges nombreux et animés lors de la visite de l'école doctorale en avril dernier, et l'écoute dont le comité a su faire preuve.

La direction de l'Ecole Doctorale a apprécié la reconnaissance, par le comité, du potentiel de l'école doctorale et de son ambition à se positionner au niveau des grandes universités internationales (américaines, européennes et asiatiques).

L'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), qui vient d'être officiellement créé en tant qu'établissement public expérimental (décret en date du 31 mai 2019), construit actuellement son organisation et positionne son identité afin qu'elles soient en phase avec ses ambitions ; il

veut ainsi instituer le doctorat comme diplôme phare de l'établissement. L'Institut Polytechnique de Paris vise une offre de formation attractive internationalement, une recherche d'excellence à la fois au cœur des sciences mais aussi aux interfaces entre les disciplines scientifiques elles-mêmes en déployant des approches originales pluridisciplinaires, et une vision stratégique lui permettant un fort partenariat avec les entreprises, favorisant ainsi l'innovation. Cette ambition a conduit à structurer la formation et la recherche de l'Institut en communautés disciplinaires d'enseignement et de recherche, en cohérence avec les domaines du doctorat et les mentions de master. La communauté est un espace de concertation pour l'élaboration d'une vision partagée sur des projets collectifs de recherche et pour la définition de programmes communs de formation. Elle agrège les besoins de ressources humaines et financières en regard des objectifs des différentes écoles et d'IP Paris. L'adhésion à la communauté sera d'autant plus forte si elle peut répondre aux besoins des enseignants chercheurs. L'école doctorale représente ainsi une brique importante dans cette construction.

De plus, suite au retrait du projet IDEX des écoles regroupées au sein de l'Institut Polytechnique de Paris et d'HEC Paris, une convention entre l'Université Paris-Saclay, les établissements composant l'Institut Polytechnique de Paris et HEC Paris, relative à la mutualisation des structures et projets du plateau de Saclay, a été rédigée et sera prochainement signée. Cette convention liera les trois établissements afin de définir les modalités de poursuite de leurs collaborations, et de garantir la bonne gestion et les conditions d'accès de tous aux équipements et projets mutualisés. L'Université Paris-Saclay, l'Institut Polytechnique de Paris, et HEC Paris poursuivront ainsi leurs collaborations en matière de formation, recherche, innovation, et bénéficieront des équipements et infrastructures du plateau de Saclay.

Les points relevés par le comité ainsi que des recommandations émises ont été partagés avec les différents acteurs de la construction de notre Ecole doctorale. De manière générale, la grande majorité des recommandations formulées sont prises en compte dans la finalisation de la création de l'école doctorale IP Paris, à laquelle nous travaillons aujourd'hui pour un démarrage au 1^{er} septembre 2019.

Nous avons d'ores et déjà pris en compte la recommandation concernant l'augmentation de la représentation des doctorants et des enseignants-chercheurs au sein de l'école doctorale. Nous comptons élargir le conseil de l'école doctorale de 15 membres à 20 membres.

Le conseil de l'école sera donc composé de :

- 2 représentants des ingénieurs, techniciens et administratifs,
- 10 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche de l'ED,
- 4 doctorants appartenant à l'ED, élus par leurs pairs,
- 4 personnalités extérieures à l'ED, choisies parmi les personnalités françaises et étrangères compétentes, à parts égales, dans les domaines scientifiques d'une part, et dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés d'autre part.

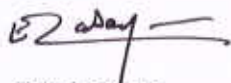
L'élargissement du conseil de l'école doctorale permettra également une plus grande représentation des laboratoires (avec 10 représentants des établissements, UERs), des doctorants (avec 4 doctorants) et des personnalités extérieures au sein de l'école doctorale.

D'autre part, le budget de l'Ecole doctorale est en cours de consolidation : il prend en compte à la fois les contributions des établissements à son fonctionnement et les contributions des laboratoires, notamment au financement des mobilités internationales.

Nous tenons par ailleurs à vous signaler que, lors du dépôt du dossier HCERES, le dossier d'accréditation a omis de mentionner le domaine SHS. Nous souhaiterions que l'accréditation soit étendue aux SHS. Le comité d'évaluation HCERES est en accord avec cette demande et l'a indiqué dans son rapport (« Compte tenu du périmètre scientifique de l'ED, il est cohérent que son accréditation soit étendue aux SHS »).

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation, qui a permis de valider notre orientation générale et permet désormais à l'Ecole Doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris (ED IP Paris) de finaliser sa construction en bénéficiant des recommandations émises, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le président de l'Institut Polytechnique de Paris (IP
Paris)



Eric Labaye

Le directeur général d'HEC Paris



Peter Todd

La directrice de l'Ecole Doctorale de l'Institut
Polytechnique de Paris (ED IP Paris)



Adriana Tapus